

## COMPTE RENDU DE L'INSTANCE DE PROXIMITÉ DU 8 OCTOBRE 2019

### Comité local des salaires

Le 8 octobre matin s'est tenu le comité local des salaires 2019 sur l'antenne Alsace. Lors de cette réunion, la direction et les représentants du personnel ont examiné la situation des salariés sous CDI, qui ont donné leur accord au préalable. Sans cet accord nous vous rappelons que la situation ne peut être débattue lors de ce moment d'échanges avec la direction.

Lors de cette réunion, on s'est appuyé sur l'avenant 11 de l'accord collectif 2013 qui porte notamment sur les collaborateurs n'ayant pas bénéficié de mesure salariale individuelle depuis 3 années révolues ou s'estimant en situation de disparité salariale par rapport à leurs collègues de travail. Pour rappel, un salarié qui ne bénéficie pas de mesure salariale au bout de 3 à 4 années consécutives, son manager doit justifier le refus d'une promotion lors de l'entretien annuel. Pour connaître sa dernière mesure, on peut s'adresser au service RH.

**Commentaire FO :** la Direction n'a pas souhaité nous donner les courbes de tendance et nuages de points des rémunérations par métier sur le réseau et a préféré faire un comparatif entre collègues. Ce choix n'est pas neutre !

*C'est vraiment dommage car nous aurions pu voir que pour certains métiers, l'antenne Alsace n'est pas du tout au même niveau que leurs homologues du réseau !.*

### CDDU Paiement rétroactif des weeks ends



Un courrier de la part de Mr Chevallier a été envoyé aux CDDU fin juin pour les informer d'une revalorisation de salaire des samedis travaillés sur les 3 dernières années (2016/2017 et 2018). Toutes les régularisations de salaire concernant les années antérieures à 2019 ont été versées sur la paie du mois de juin ; quant aux régularisations des samedis et dimanches depuis janvier 2019 ont été versées en juillet. Sophie Bauer se tient à disposition des CDD pour de plus amples informations si nécessaire.



### Postes vacants

3 postes monteurs n'ont pas été remplacés. L'un d'entre eux est supprimé et les 2 autres sont gelés.

La direction explique qu'il faut attendre la signature de la GPEC de Progrès, volet qui concerne la méthode sur des expérimentations. Et Strasbourg se basera sur cet accord pour démarrer une expérimentation journaliste / monteur par exemple.

Aujourd'hui, les RP (Représentants de Proximité) demandent que ces 2 postes monteurs soient remplacés par des CDD pour que l'on puisse travailler normalement.

**Commentaire FO :** si le Progrès consiste à remplacer les postes par des expérimentations ! Difficile pour notre syndicat de cautionner cette vision des choses...



### Concur

Suite aux problèmes rencontrés par le personnel de la filière avec Concur, la direction communiquera le nom de l'interlocuteur Concur pour le personnel Alsace via le relevé de conclusions d'octobre.

Les représentants de proximité pensent que ce personnel n'étant pas géré en Alsace, l'interlocuteur peut être difficilement être un salarié de notre antenne.

**Commentaire :** FO vous redonne néanmoins les coordonnées du support Concur pour régler les petits problèmes.

[support.concur@francetv.fr](mailto:support.concur@francetv.fr) ou 01.56.22.77.22

### Primes BIP WE (Bureau d'information de Proximité)

La direction déclare que Mulhouse n'est pas une BIP mais une locale et donc pas de primes pour ces salariés qui travaillent le week end.

## Numéros utiles

**Médecine du travail** : Vous pouvez rencontrer votre médecin du travail sur rendez-vous quand vous le voulez, en toute confidentialité ou demander au service RH de prendre rdv pour vous.

Docteur Uettwiller : 03.90.22.97.75

**Psychologue du travail** : Chacun peut joindre la ligne d'écoute dédiée qui devient le point d'entrée en contact avec l'équipe des psychologues du travail 24h/24 et 7j/7 en toute confidentialité : 0800 503 204 (numéro d'appel gratuit) Et une permanence en présentiel une fois par mois avec le psychologue Jean-Bapstiste Dequevauviller.

- 5 novembre à partir de 14h
- 3 décembre à partir de 14h

**En cas de discrimination** : [www.allodiscrim.fr](http://www.allodiscrim.fr) code FTV 1277

**Assistantes sociales** : Tel 0 800 94 12 21 du lundi au samedi de 9h à 18h  
[www.responsage.com](http://www.responsage.com)

**Les Représentants de Proximité se tiennent à votre disposition et seront présents pour échanger**

**Vendredi 25 Octobre 2019**  
**rdv ex cantine à partir de 12H**

**Une seule adresse pour contacter les élus de votre antenne Alsace** : [rpalsace@francetv.fr](mailto:rpalsace@francetv.fr)

**Vos interlocuteurs FO élus en Alsace :**

Emeline Droxler : Représentante de Proximité & Délégué syndical, antenne Alsace

Eric Vial : Délégué syndical central & Élu CSE Réseau France3

Henri Weiken : Élu suppléant CSE Réseau France3

